

Gels et créations d'emplois, résorption de la précarité

Le CA de septembre, a adopté (sans les voix EàT) la logique du président L. Vaillant et a ainsi gelé une vingtaine d'emplois... sans tenir compte des besoins reconnus dans les UFR. L'université voit enfin son sous encadrement reconnu dans le cadre des créations d'emplois annoncées par le nouveau gouvernement. Mais par un curieux tour de passe-passe, si le ministère relève le plafond d'emploi de l'université de Tours de 35, rien ne dit que des emplois nouveaux seront créés ! Si le SNESUP est favorable à l'élargissement des voies de titularisation localement, il n'approuvera pas de nouveaux gels sur cette dotation complémentaire.

ASSISES : quel bilan ?

Les conclusions du 27 novembre montrent à la fois ce qui est placé délibérément hors champ par le pouvoir politique qui a nommé le comité de pilotage et aussi ce qui a bougé après les interventions de certains des participants. Sur des aspects les plus politiques, les rapporteurs attendent les choix qui seront opérés par le gouvernement : taille et fonctions précises des CA des établissements, modalités d'élection du CA (on voit que l'idée de « prime majoritaire » n'est pas écartée), participation ou non des extérieurs pour l'élection du président et périmètre du collège électoral, maintien ou non des qualifications par le CNU. Le gouvernement semblerait s'orienter vers un maintien remanié de l'AERES contre l'avis majoritaire des universitaires.

Ce qui a bougé tient beaucoup aux interventions du SNESUP au nombre desquelles celles des présidents d'université : Rachid El Guerjouma, Lise Dumasy, Daniele Tartakowski, Yves Jean... Semble donc avoir reculée l'idée d'un conseil spécifique pour la vie étudiante déconnecté des autres enjeux et celle d'un "sénat académique" lui aussi coupé du CA. Les rapporteurs des assises ont dû prendre acte des résistances à la régionalisation de l'ESR et mettre des bémols à l'idée d'une contractualisation globale tripartite qui donnerait aux Régions la tutelle des universités (recherche et formations). Par contre le refus de toute régulation nationale fondée sur des instances démocratiques est par le silence sur cette question l'un des faits significatifs: il ne se traduit pas seulement par une marginalisation accentuée du CNESER, il explicite clairement la volonté d'un pilotage technocratique extrêmement fort concentré au niveau du ministère et des lobbies

qui tournent autour. Le même sort est fait à l'idée d'un vrai élargissement des compétences du MESR pour englober au moins les lignes budgétaires des CPGE et STS. Au-delà de proclamations qui se veulent parfois généreuses, le million d'étudiants non-inscrits dans les universités est non concerné par les projets avancés dans ces Assises. Le basculement vers un modèle « tout numérique » d'un enseignement supérieur quasi délocalisable pointe son nez dans le discours de clôture de V. Berger. Il y a donc des satisfactions réelles à entendre massivement reprises par d'autres les critiques que le SNESUP avait formulées depuis plus de 10 ans et singulièrement à l'occasion du pacte recherche, de la loi LRU, des décrets et dispositifs RCE. Le constat sur la précarité que nous avons dénoncée avec force syndicalement est là aussi maintenant partagé, comme la très inefficace politique de contrats liés à d'incessants appels à projets au détriment des financements récurrents de la recherche.

(Jean Fabbri, présent aux Assises nationales)

Les 15 élus des listes

Ensemble à Tours

Une université pluridisciplinaire et collégiale

dans les conseils de l'université (CA,CS, CEVU) sont au travail : les comptes rendus de leurs interventions et des enjeux des questions traitées dans ces instances sont disponibles sur le site du SNESUP à Tours.

Un net succès : élection de Fabienne Toupin au CS côté SHS HDR dans un scrutin partiel.

Vous avez besoin d'un conseil ?

Contact : fsu@univ-tours.fr

Informations en temps réel :

Actualité nationale du supérieur sur www.snesup.fr

Actualité de l'université de Tours sur www.snesup-tours.fr

Formation des enseignants

Pour le SNESUP la formation des futurs enseignants est une des missions fondamentales des universités. « Enseigner est un métier qui s'apprend » (slogan de la FSU, repris largement dans les manifestations depuis 2009), ainsi la suppression de l'année de stage (1/3 de présence en responsabilité devant les élèves et 2/3 de

formation) à laquelle s'est pour l'essentiel réduite la « réforme » de Darcos et Chatel doit être revue.

Le point sur la formation et les concours :

Parmi tous les scénarios, le ministre de l'Éducation nationale semble privilégier, depuis la fin de la « Concertation nationale », l'hypothèse de concours de recrutement placés en fin de M1. Un tel dispositif deviendrait effectif dès la rentrée 2013-2014 et la session 2014 des concours. En projetant aujourd'hui d'avancer les concours d'un an, le gouvernement décide de cesser de mettre des enseignants sans formation professionnelle devant les élèves ... mais les enseignants seront-ils mieux formés pour autant ? Ce retour à ce qui existait avant la réforme de 2009 : un concours passé à Bac + 4, suivi d'une seule année de formation alternée et rémunérée sous statut de fonctionnaire-stagiaire est habillé d'un diplôme de master, ce dispositif n'apporte pas d'améliorations par rapport aux IUFM d'avant 2009. Quant à la création des Ecoles Supérieures du professorat et de l'Éducation (ESPE) se substituant aux IUFM, leur effet sur les masters disciplinaires est l'une des questions essentielles.

Emplois d'Avenir Enseignant : un dispositif dangereux

Ce dispositif conduira non au pré-recrutement mais à la mise en place d'une main d'œuvre d'appoint : 12h en zone sensible (en moyenne !) pour, on le devine sans peine, remplacer quand il le faudra les collègues du primaire ou du secondaire absents, et fournir une aide aux devoirs, soit 2 ou 3h par soir... avec des postes à Dreux et dans les zones les plus sensibles de l'académie, sans doute bien loin de Tours et de l'université. Les statistiques sur les résultats aux concours de recrutement des étudiants salariés sont parfaitement connues...

Dans l'académie d'Orléans -Tours le rectorat a l'objectif de recruter pour le 7 janvier 2013, 69 étudiants pour le premier degré et 45 dans le secondaire (4000 en France pour intervenir dans des établissements publics ou privés).

Ces contrats seront ouverts ces jours-ci à des étudiants de L2, L3 (M1, l'an prochain) pour des étudiants boursiers de moins de 25 ans et ayant effectué deux années d'étude secondaire en ZEP ou ayant résidé deux ans dans les zones urbaines sensibles (ZUS) ou de revitalisation rurale (ZRR)... et pour les disciplines déficitaires. Est-ce ainsi que l'on donne des chances ? Combien parmi eux réussiront-ils leur licence ?

CCP-ANT : le SNESUP et la FSU pour défendre les non titulaires

La part des contractuels à l'université augmente aussi bien chez les BIATSS que chez les enseignants à cause des contrats enseignement mis en place en 2010/2011. La population contractuelle est féminine, aussi bien chez les BIATSS que chez les enseignants. La moyenne d'âge des contractuels est de 34 ans, alors qu'elle est de 47 ans pour les titulaires. Seule la carrière de 11 contractuels a évolué en passant d'un CDD à un CDI à la suite des travaux de la *Commission de CDIfication*.

La dernière *Commission* (en juillet) a auditionné 11 candidats, 8 ont reçu un avis favorable, 3 un avis défavorable. Dans la loi Sauvadet, il manque un décret pour le supérieur, mais des titularisations devrait débuter en 2013 avec 20 postes ouverts à Tours (voir notre article supra). La base de ce concours sera la reconnaissance des acquis. Mais en l'état actuel des textes, les personnels sur des emplois de catégorie A (Ingénieurs d'Études, Ingénieurs de Recherche, enseignants-chercheurs sur « contrat d'enseignement »,...) sont exclus de ce dispositif. Le SNESUP et l'intersyndicale du supérieur revendiquent que les très nombreux personnels hautement qualifiés (souvent post doctorants) recrutés sur des successions de contrats précaires accèdent aux possibilités de titularisation.

Une centaine de personnels (Catégories C et B) à Tours en CDI ou en CDD sont susceptibles d'être titularisés.

(C. Belliard, SNESUP à la CCP-ANT)

PRES : des turbulences annoncées

Si L. Vaillant a remplacé Y. Touré (président de l'université d'Orléans) à la tête d'un PRES toujours aussi peu doté d'instances collégiales et démocratiques, la logique mise en avant par le gouvernement de donner priorité aux « grandes universités » et de consolider le reste du paysage universitaire avec l'appui des Régions, menace les collaborations peu à peu nouées. Dans une perspective d'économie d'échelle, que deviendront les masters, la formation des enseignants ?

Nouveau bureau de la section SNESUP de Tours : Florence Alazard, Jean Fabbri, Fabienne Toupin.